

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 13 novembre (13/11/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 07 novembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Sabine AUGE (représentée par Madame Muriel VALETTE), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur FONTANIE est nommé secrétaire de séance.

14 – 13 novembre 2019

**14. Etablissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie – approbation de la convention opérationnelle de la Commune de Moissac et de la Communauté de Communes « Terres des Confluences »**

Rapporteur : Monsieur CASSIGNOL.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les articles L.321-1 et suivants du code de l'urbanisme,

**Vu** le décret n°2008-670 du 2 juillet portant création de l'Établissement Public Foncier modifié par décret n°2017-836 du 5 mai 2017,

**Vu** la délibération n°06/2018-15 en date du 5 juin 2018 approuvant le protocole de partenariat entre l'Établissement Public Foncier et la Communauté de Communes,

**Vu** le protocole signé le 27 août 2018,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°82-2019-05-06-001 en date du 6 mai 2019 portant modification n°3 des statuts de la Communauté de Communes « Terres des Confluences »,

**Considérant** que la commune de Moissac est membre de la Communauté de Communes « Terres des Confluences », sur laquelle un PLUiH est en cours d'élaboration,

**Considérant** que la Ville de Moissac est une commune composée de 12 600 habitants en 2016 (source INSEE), située dans le département du Tarn-et-Garonne, dans l'aire d'attraction des villes moyennes de Montauban (à 30 km) et d'Agen (à 40 km).

Riche de son patrimoine bâti et naturel, la commune est classée « Grand Site Occitanie ». L'abbaye Saint-Pierre de Moissac est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France depuis 1998.

Depuis 2015, Moissac est engagée dans diverses actions en faveur du développement du cadre de vie de sa commune et plus particulièrement de son centre historique.

- Eligible à la Politique de la ville pour deux de ses quartiers (le quartier Centre-Ville et le quartier du Sarlac) Moissac a réalisé un contrat de ville avec de nombreux partenaires pour la période 2015-2020, en parallèle des démarches menées par l'ANRU. La politique de la ville porte sur 4 piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et la rénovation urbaine, le développement de l'activité économique et de l'emploi.
- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) initiée depuis le 1er juin 2019 a pour volonté de lutter contre la précarité énergétique et contre le logement indigne ou dégradé et de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées / handicapées. Cette OPAH-RU intègre des enjeux de requalification de l'image du centre ancien : aménagement urbain, amélioration des espaces publics, déplacements urbains.
- Des opérations de Résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux (RHI) et de restauration immobilière (Thirori) sont également à l'étude par la collectivité.
- Enfin, la commune s'inscrit dans la politique régionale de l'habitat avec la signature d'un contrat « Bourg-centre » 2019-2021.

**Vu** le projet de convention ci-annexé,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet de convention opérationnelle relative à l'opération « Centre Historique, commune de Moissac », entre l'Établissement Public Foncier d'Occitanie, la commune de Moissac et la communauté de communes.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et les documents y afférents,

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

Pour copie conforme  
Moissac le 15 novembre 2019

Le Maire,

  
Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :